

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro
MLDC_260213_014

portant sur

AVENANT N°1 AU LOT N°8 PEINTURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DU SPORT DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION DU COMPLEXE BEAUMONT

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

VU la décision du Maire n°MLDC_250320_033 du 20 mars 2025 relative à l'attribution du lot n°8 Peinture du marché de travaux relatif à la construction de la Maison du sport dans le cadre de la rénovation du complexe Beaumont,

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer, en cours d'exécution, des modifications de prestations au lot n°8 Peinture du marché de travaux relatif à la construction de la Maison du sport dans le cadre de la rénovation du complexe Beaumont, entraînant une moins-value,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure l'avenant n°1 au lot n°8 Peinture du marché de travaux relatif à la construction de la Maison du sport dans le cadre de la rénovation du complexe Beaumont, avec l'entreprise SOCAMO, afin de modifier, en cours d'exécution du marché, les prestations initiales, entraînant une moins-value,

- **ARTICLE 2** : De préciser que le montant de l'avenant s'élevant en moins-value à mille-cinq-cent-dix euros Hors Taxes (1 510,00 € HT) soit mille-huit-cent-douze euros Toutes Taxes Comprises (1 812,00 € TTC), introduit un écart de moins onze virgule quatre-vingt-dix pour cent (-11,90 %) par rapport au montant du marché initial, le portant ainsi à onze-mille-cent-quatre-vingt-quatre euros Hors Taxes (11 184,00 € HT) soit treize-mille-quatre-cent-vingt euros quatre-vingt centimes Toutes Taxes Comprises (13 420,80 € TTC),

- **ARTICLE 3** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°1 annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 4** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20260213-lmc123846-AR-1-
1

Date de télétransmission : 13/02/26

Date de publication : 19/02/2026

Date de notification aux tiers :

Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le treize fevrier deux mille vingt-six,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE



Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

MAIRIE DE LODEVE
Place de l'hôtel de ville
34700 LODEVE

B - Identification du titulaire du marché public

SOCAMO SARL
354 rue Gustave Courbet – ZAC Charles Martel
34570 VILLENEUVE LES MAGUELONE

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

2025TVX016 _ Construction de la maison du sport dans le cadre de la rénovation du complexe Beaumont, à Lodève « Lot n° 08 : Peinture »

■ Date de la notification du marché public : 03/02/2025

■ Durée d'exécution du marché public : jusqu'au 17 février 2026

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 12 694,00 €
- Montant TTC : 15 232,80 €

¹

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

- Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des prestations modifiées sur le Lot n° 08 PEINTURE, de l'entreprise SOCAMO concernant :
 - Suppression de la peinture sur serrurerie et des signalétiques générales et sécurité (-1 510,00 € HT)

Ces travaux modificatifs entraînent l'application d'une moins-value de – 1 510,00 € HT sur son marché

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Non ☒ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : - 1 510,00 €
- Montant TTC : - 1 812,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au marché initial : - 11,90 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 11 184,00 €
- Montant TTC : 13 420,80 €

■ Incidence de l'avenant sur le délai d'exécution :

L'avenant a une incidence sur le délai d'exécution du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
FARGES Michel, Gérant	A Villeneuve les M le 4/08/2026	SOCAMO SARI 354 rue Gustave Courbet ZAC Charles Martel 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE Tel 04 67 85 39 72 Fax 04 67 85 39 71 RCS Montpellier 469 801 013

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)